

# Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 18 décembre 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 13 novembre 2017

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Laurent MONNET a donné procuration à Sandrine MOIROUX

Membres absents : Michel HABER

Véronique MARTINEZ est absente en début de séance

✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 13 novembre 2017**

Approuvé à l'unanimité

✓ **Finances : Crédits d'investissement 2018 - Délibération**

Selon l'article L.1612—1 du CGCT, le conseil municipal peut autoriser le maire, avant l'adoption du budget, à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu les crédits ouverts en 2017	420 334,71
- crédits pour la dette	- 22 630 €
	397 704,71
Soit	99 426,18

Le maire sera autorisé à mandater des factures d'investissement avant l'adoption du budget 2018 aux comptes 202, 2128, 21312, 21318, 2158, 2183, 2184 et 2188, dans la limite de 99 000 euros.

Vote : à l'unanimité des présents

✓ **Personnel : Rémunération des astreintes - Délibération**

Afin de pouvoir appliquer le décret n°2015 - 415 du 14 avril 2015, relatif à la rémunération des astreintes, il convient de voter, en conseil municipal, les montants fixés pour les astreintes de sécurité, soit :

	Délai de prévenance > 15 jours	Délai de prévenance < 15 jours
<b><u>1 - ASTREINTE DE SECURITE</u></b>		
Semaine complète	149,48 €	224,22 €
Nuit (+ de 10 heures)	10,05 €	15,08 €
Nuit (- de 10 heures)	8,08 €	12,12 €
Samedi	34,85 €	52,28 €
Dimanche ou jour férié	43,38 €	65,07 €
Week End (du vendredi soir au lundi matin)	109,28 €	163,92 €
<b><u>2 - INTERVENTION PENDANT LES ASTREINTES</u></b>		
<b>SOIT INDEMNISATION HORAIRE</b>		
Jour de semaine	16,00 €	
Nuit, samedi, dimanche et jour férié	22,00 €	
<b>SOIT REPOS COMPENSATEUR</b>		
Temps de travail + 25% pour heures effectuées samedi		
Temps de travail + 50% pour heures effectuées la nuit		
Temps de travail + 100% pour heures effectuées dimanche et jour férié		

Vote : adopté à l'unanimité des présents

Arrivée de Véronique MARTINEZ

✓ **AMRF : Soutien du conseil municipal à la Motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » - Délibération**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-mer (29). Il propose au conseil municipal de soutenir cette motion.

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Salle Rurale : Modification du Règlement Intérieur – Adoption d'un tarif ménage - Délibération**

Le règlement intérieur actuel ne prévoit pas de facturation pour le ménage ordinaire, celui-ci étant compris dans le prix.

Suite à des récentes difficultés avec des locataires, il est pourtant nécessaire de prévoir les cas où la salle rurale est rendue, sans que le nettoyage à la charge du locataire, prévu dans le contrat, ait été fait ou pas de façon suffisante.

Aussi, le Maire propose de voter un forfait ménage à hauteur de 150 euros, applicable uniquement pour les cas où sur l'état des lieux il est fait état d'une salle non nettoyée correctement au regard du contrat, ou présentant des traces de salissures au-delà de l'usage courant d'une salle des fêtes.

Le Maire propose également de se réserver le droit de ne plus louer la salle rurale aux personnes l'ayant rendu en mauvais état de propreté ou avec des dégâts matériels.

Ces éléments seront intégrés au règlement intérieur de la salle des fêtes.

Suite aux discussions au regard de la difficulté à mettre en pratique, il est proposé de demander une caution supplémentaire de 150 euros pour le forfait nettoyage (soit 2 chèques de caution distincts). En plus de l'état des lieux, l'agent communal vérifiera le lundi matin la propreté de la salle (avec le sol sec) et l'état du matériel.

Vote : Adopté à l'unanimité

✓ **Convention triennale ADMR - Actualisation**

Il est présenté au conseil municipal, la convention pour les 3 prochaines années 2018, 2019 et 2020, avec l'association ADMR de Châtillon.

Vote : 1 abstention et 12 pour

✓ **Point Gestion du Personnel**

2 agents recenseurs ont été recrutés. Il s'agit de Mmes Lucie DUMOULIN et Alexandra MARTINEZ.

1 ATSEM et l'agent de cantine sont en arrêt maladie. Elles sont remplacées.

✓ **Avancement du PLU**

L'enquête publique s'est terminée. Le commissaire enquêteur va rendre son rapport le 27/12/2017. La commission urbanisme s'est réunie suite aux remarques des personnes publiques associées. Il est demandé, entre autre, l'ajout d'un reportage photographique des éléments remarquables et une palette de couleurs.

✓ **Avancement des travaux**

Aire de jeux : en cours de finalisation, il manque une couche de sol souple.

Cimetière : subvention de 44 300 euros du département accordée. Réunion commission cimetière le 19/12.

2 places de stationnement devant la salle des fêtes : achèvement en cours

Subvention de 4 175 euros accordée pour les fenêtres sur le bâtiment scolaire (suite aux travaux effectués cet été).

✓ **Financement Ecole – Rapport de la réunion du 8 décembre 2017 avec le Sou des Ecoles**

Une réunion s'est tenue le vendredi 8 décembre 2017 entre l'école, le sou des écoles et la mairie. Le sou a déjà financé des tablettes. Il a en projet le financement d'un tableau/projecteur numérique, mais avec installation et maintenance assuré par la Mairie. Ce montage financier n'est pas adapté en termes de propriété.

D'un autre côté la Mairie finance les intervenants sport et musique. Or, le sou historiquement prenait en charge ces intervenants.

Après discussion autour de ces projets, la Mairie va continuer à prendre en charge les intervenants et va financer l'ensemble du financement du projecteur (avec participation ultérieure du Sou).

Pour cette année 2017/2018, projet pédagogique autour du Cinéma financé par le Sou dans l'enceinte de l'école.

Si le sou des écoles n'avait plus de projets à financer dans les années à venir, la Mairie se réserve la possibilité de revenir sur la prise en charge des intervenants.

✓ **Questions diverses**

- **Bibliothèque d'Alix :**

Une rencontre avec les bénévoles de la bibliothèque et le maire a eu lieu le mardi 5 décembre 2017.

L'AG est prévue le samedi 06/01/2018 à 10h00 à la bibliothèque. Le bureau de l'association sera à renouveler pour les postes de président et de secrétaire.

Nuit de la lecture le samedi 20/01/2018 : dégustation de vin chaud à 18h00 à la bibliothèque.

- **Tablettes numériques :**

L'ADMR est en lien avec la CARSAT pour inciter les personnes de 60 ans et plus à s'initier à l'informatique.

Un intervenant mettra à disposition des tablettes lors d'ateliers d'une dizaine de personnes.

Début de l'initiation le mardi 16/01/2018, dans la salle sous la mairie.

La communication est à faire dans le village. Elle a déjà été faite auprès des personnes de plus de 70 ans lors de la distribution des colis le 17/12.

L'inscription se fait en Mairie.

- **Distribution du bulletin intercommunal**

Remerciements à l'équipe de communication pour le travail fourni, avec comme thème du bulletin « Au fil du temps ». La distribution sera faite par les élus la semaine avant Noël.

- **Marché de producteurs**

Baisse de fréquentation et de chiffre d'affaire depuis la rentrée suite au changement des rythmes scolaires.

Les producteurs envisagent de venir un mercredi sur 2. Cette proposition ne mettrait elle pas en péril le marché ?

Pascal LEBRUN et Cyril PRADAT vont les rencontrer début janvier.

- **« Embellir le Beaujolais en Pierres Dorées »**

L'office du Tourisme envisage de changer les modalités du concours, notamment en englobant le fleurissement des écoles.

- **Commission Agricole**

Forum « agricole » organisé pour la 3ème année en 2018.

Point sur le Plan Beaujolais.

- **Vœux du Maire le mardi 09/01/18 à 19h00 à la salle rurale**

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40

Prochaine réunion du conseil municipal : le 22 Janvier 2018 à 20h30.

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire.

